

II. — MAROC

A. — ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Nous n'avons pu obtenir à temps les chiffres de la rentrée de l'automne 1977, sauf ceux de l'enseignement supérieur. Le total des étudiants de toutes catégories, hommes et femmes, marocains et étrangers, s'élevait à 48 337, dont 10 737 femmes et 2 806 étrangers des deux sexes. Les nouveaux inscrits étaient au nombre de 16 812, dont 14 861 en 1^{re} année. Mais nous n'avons pu connaître la répartition par Facultés ou Ecoles.

De nombreux Marocains font leurs études à l'étranger, 20 000 selon *Al-'Alam* du 27 décembre, mais le chiffre paraît élevé par rapport à celui des étudiants inscrits au Maroc.

Le total des candidats au baccalauréat s'est élevé à 47 973 dont 16 663 F. Les catégories les plus nombreuses sont : le baccalauréat Lettres modernes bilingue avec 20 181 et le baccalauréat Sciences expérimentales bilingue avec 11 287.

Le nombre des succès, selon *Al-'Alam* du 7 juillet, aurait été de 13 647, « soit 4,02 % de ceux qui étaient en âge de scolarisation en 1965 ». On sait aussi que 64 % des candidats étaient dans les sections littéraires. Le journal de l'Istiqlal a qualifié ces résultats de « honteux ». La Fédération autonome de l'enseignement a demandé la réunion de la commission nationale chargée de contrôler les résultats du baccalauréat. Selon certains journaux, des fuites auraient encore eu lieu, pour le baccalauréat, au lycée Lalla 'Aïcha. Mais l'affaire ne semble pas avoir eu la même ampleur ni les mêmes suites que l'année précédente.

A l'examen d'entrée dans l'enseignement secondaire, il y aurait eu 23 996 élèves admis sur 70 205 candidats, soit 34,3 %.

Pour la rentrée de septembre, le journal officieux *Al-Anba* du 20 septembre écrit : « Les écoles accueillent cette année plus de 3 millions d'élèves », et l'agence MAP annonce « 325 000 nouveaux élèves dans les écoles. » Mais ils ne représenteraient que 55 % des enfants scolarisables et *Al-'Alam* du même jour affirme que « 277 000 enfants ne seront pas admis à l'école parce que ceux qui ont établi le Plan (quinquennal) les ont condamnés à jamais à l'analphabétisme, à l'ignorance et au sous-développement », et il réclame pour l'enseignement « une politique révolutionnaire et audacieuse visant à édifier l'avenir du pays avec une foi de bâtisseurs et non selon une mentalité de

planificateurs ». Le même journal du lendemain avance que « 55,08 % des enfants en âge d'être scolarisés cette année » le sont effectivement et que « le total des enfants du peuple privés d'instruction en vertu du Plan quinquennal actuel se monte à 474 914 ».

Al-Mouharrir, organe de l'USFP, se plaint que « le nombre des enfants fréquentant les écoles coraniques et les écoles libres approche du total des enfants admis en primaire, le seul nombre des enfants des écoles coraniques est de 40 % supérieur à celui des enfants admis pour la première fois dans des écoles publiques et les effectifs de l'enseignement libre équivalent à ceux de l'enseignement public secondaire ». Le même journal, dans son numéro du 28 septembre, rapporte que « selon certaines statistiques (mais il ne dit pas lesquelles) le taux d'analphabétisme au Maroc est proche de 70 % ».

On voit que la politique de l'enseignement est un des principaux thèmes de la critique portée par l'opposition au gouvernement. L'insuffisance numérique de la scolarisation n'est pas seule en cause. La coopération fait aussi l'objet de nombreuses doléances, à la fois sur la quantité et sur la qualité. La revue *Lamalif* de novembre 1977, qui confirme que 377 000 places (dont 100 000 dans les villes) manqueraient dans le primaire pour les enfants en âge d'être scolarisés, rapporte que 50 professeurs de mathématiques faisaient défaut dans les établissements de la seule ville de Casablanca et que 400 professeurs bulgares de diverses disciplines sont arrivés pour combler les postes vacants. La Roumanie semble avoir été mise elle aussi à contribution. Roumains et Bulgares enseignent en français mais les élèves se plaignent d'avoir beaucoup de mal à les comprendre. Les journaux d'opposition reprennent aussi le reproche adressé l'année précédente par le roi Hassan II à certains coopérants français de mal posséder la langue française et d'en offrir aux jeunes Marocains une image altérée.

Plusieurs journaux insistent sur l'importance de l'enseignement technique et professionnel. *Al-'Alam* du 12 juillet, notamment, écrit : « l'une des plus grandes erreurs commises dans notre enseignement a été de supprimer l'enseignement professionnel et d'affaiblir l'enseignement technique. Or ce sont eux qui pourraient apporter une solution au problème ».

Ce n'est pas que les ressources manquent à l'enseignement. Cette année l'effort budgétaire fourni par le Maroc pour la formation de sa jeunesse a été considérable. L'enseignement a reçu un budget de fonctionnement de 2 201 millions de Dh soit 25 % du total contre 22 % en 1976 : c'est le plus gros budget devant la défense nationale (1 559 MDh) et les finances (1 274 MDh). Quant aux dépenses d'équipement, l'éducation nationale est peut-être moins bien dotée, avec 534 millions de Dh contre 2 544 aux travaux publics et 1 950 à la défense nationale, mais il s'agit là de secteurs où l'équipement est beaucoup plus coûteux.

*

**

La formation d'un nouveau gouvernement le 10 octobre a affecté les ministères de l'enseignement. M. Azzeddine Laraki est devenu ministre de l'Éducation et la formation des cadres, M. Abdelhafid Kadiri, ministre de

la Jeunesse et des sports, M. Saïd El-Bachir secrétaire d'Etat à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique et Abdelhak Tazi secrétaire d'Etat à la Formation des cadres. Les quatre personnalités appartiennent au parti de l'Istiqlal, M. Hajj M'hammed Bahnini, indépendant, est ministre d'Etat chargé de la culture.

Le programme gouvernemental est apparu à beaucoup d'observateurs comme mettant l'accent sur le social et le culturel. La création de complexes culturels, le développement des activités de culture, la mobilisation des moyens d'information sont présentés comme des priorités. En ce qui concerne l'enseignement proprement dit, les projets s'inspirent des vieux principes de « généralisation, arabisation et marocanisation », proclamés dès l'indépendance. On y ajoute l'amélioration du rendement, l'adaptation aux exigences du développement, la formation professionnelle pour tous ceux qui quittent l'école, la formation des cadres, la création des centres de formation et le contrôle de l'enseignement privé, la participation du secteur privé et des collectivités locales, la nécessité de l'enseignement technique.

Dans les débats qui ont suivi, au Parlement, les Indépendants ont réclamés une réforme de la formation professionnelle et la création d'un conseil supérieur de la jeunesse, l'Istiqlal a insisté sur la généralisation et l'arabisation de l'enseignement et demandé la création de chantiers de travail pour la jeunesse. On notera que le Mouvement populaire a demandé l'instauration d'une chaire de berbère à la Faculté des Lettres (il n'y en a plus depuis l'indépendance) et l'enseignement du berbère dès l'école primaire.

Un certain nombre d'établissements d'enseignement ont été inaugurés ou commencés au cours de l'année. Le souverain a inauguré le nouveau Collège royal à Rabat en janvier. Une Ecole des mines a été inaugurée à Marrakech en juillet, les nouveaux bâtiments de l'école normale supérieure et de l'Institut national pédagogique, à Rabat, en juillet également, l'Institut national d'études juridiques en décembre. La princesse Lalla Malika a inauguré à Rabat en mai un complexe socio-éducatif pour 140 jeunes filles.

*
**

La Mission universitaire et culturelle française (MUCF) comptait, au 10 novembre 1977, 10 371 élèves des classes maternelles et primaires, dont 5 443 Français ou de mère française, 4 128 Marocains et 800 Etrangers, répartis en 365 classes. Dans l'enseignement du second degré, les élèves étaient au nombre de 12 025, dont 4 784 Français ou de mère française, 6 384 Marocains et 857 Etrangers répartis en 417 classes.

Il y a des lycées de plein exercice à Casablanca, Rabat, Meknès, Marrakech et Tanger, des « groupes scolaires » (ne comprenant que le 1^{er} cycle) à Casablanca (3). Oujda, Agadir, Fès, Kenitra, Mohammedia et Safi. Deux classes supérieures (préparation aux grandes écoles) réunissent 84 élèves, dont 69 Marocains. Les classes de 1^{er} cycle comptent 7 603 élèves, dont 3 810 Marocains, et celle de 2^e cycle 4 338, dont 2 505 Marocains.

Il faut ajouter 1 736 enfants (dont 693 Marocains) dans des classes « pré-maternelles » (secteur autofinancé). Le total général s'élève à 24 132 dont 11 205 Marocains, soit 47 %.

L'effectif a diminué régulièrement depuis 1957, où il atteignait 47 446 dont 10 252 Marocains, malgré une légère reprise en 1969, 1970 et 1971. La diminution constante du nombre des Français a permis de maintenir sensiblement, voire d'augmenter légèrement le nombre des Marocains.

B. — ÉTUDIANTS, LYCÉENS, ENSEIGNANTS

Le monde des écoles n'a pas été beaucoup plus calme au Maroc en 1977 que les années précédentes. Dès le début janvier à Rabat, quatre lycéens accusés d'avoir troublé l'ordre public sont condamnés à des peines de prison avec sursis; ils avaient protesté contre une réforme des examens. Au même moment s'ouvrait à Casablanca, devant la chambre criminelle de la cour d'appel, le procès des 178 « frontistes » accusés de « complot contre le régime monarchique » et parmi lesquels se trouvaient plusieurs professeurs, étudiants et même lycéens.

Des accusations identiques ont frappé au mois de mai, des coopérants français. Sept ont été arrêtés et accusés de connivence avec des organisations marocaines marxistes-léninistes clandestines. Deux dépendaient de la MUCF et enseignaient dans des établissements à Rabat. Trois autres servaient dans l'enseignement marocain au titre de la coopération, un était préparateur dans un laboratoire pharmaceutique, un autre ingénieur géologue. Un communiqué officiel du ministère marocain de l'intérieur a précisé le 27 mai les charges retenues contre ces personnes mais annoncé que « désireuses d'éviter la détérioration des relations avec le pays ami qu'est la France, les autorités marocaines ont décidé de s'en tenir à l'expulsion de ces coopérants ». Une enseignante française de Taza a été encore convoquée par la police le 28 mai, mais relâchée après deux heures d'interrogatoire. Tenant une conférence de presse à Paris le 31 mai, les sept expulsés ont décrit leur circonstances de leur interpellation et nié avoir participé à aucune action subversive.

Plusieurs grèves ont eu lieu, au cours de l'année, les unes chez les étudiants, les autres chez les enseignants.

Des incidents se sont produits le 14 mars à la Faculté des Lettres de Fès, qui ont empêché une conférence que devait donner M. Abdelkrim Ghellab, membre influent du parti de l'Istiqlal. *Al-'Alam* du 18 mars parle d'un « groupe de troubles se réclamant du progressisme, de la libération, du socialisme, du communisme et de toutes sortes d'idéologies hétéroclites ». Il semble bien qu'il se soit agi d'un épisode, plus violent cette fois-ci, de la vieille rivalité entre deux associations d'étudiants, l'UGEM, d'obédience Istiqlal, et l'ex-UNEM toujours dissoute. L'UGEM a décidé une grève de 24 heures pour protester contre ces agissements.

Des incidents se sont produits aux facultés de Médecine et de Pharmacie

de Casablanca fin avril; la police aurait arrêté plusieurs étudiants. La faculté de Médecine est restée fermée plus de trois semaines. Une grève a eu lieu en décembre à l'école des sciences de l'Information. Certaines grèves ont eu un motif politique, ainsi le mouvement déclenché par les étudiants de certaines facultés de Rabat le 19 novembre pour protester contre le voyage de Sadate en Israël.

Il semble qu'en juin des arrestations aient été opérées notamment en milieu étudiant et lycéen, en rapport avec la répression du mouvement marxiste-léniniste.

Quatre femmes condamnées à la prison dans le procès des « frontistes », parmi lesquelles une lycéenne, ont fait la grève de la faim à la prison de Casablanca et ont été transportées à l'hôpital Averroès. L'une y est morte le 11 décembre après cinq semaines de grèves de la faim. Il s'agit de M^{me} Saïda Menebhi, sœur de l'ancien président de l'UNEM. La presse marocaine a, dans l'ensemble, gardé le silence sur le sort des « frontistes » condamnés, car ils avaient, en majorité, pris position en faveur de l'autodétermination du « peuple sahraoui », ce qui ne pouvait que les rendre impopulaires.

L'affaire de la « Maison du Maroc » à Paris semble avoir fini par trouver sa solution. *Al-Mouharrir*, du 6 juillet publiait une lettre du bureau de l'UNEM à Paris, protestant contre la décision de la direction de « fermer définitivement l'établissement ». Mais le 2 novembre, un accord était signé entre le président de l'association des foyers internationaux et l'ambassadeur du Maroc à Paris pour la réouverture de la Maison qui eu lieu le 14.

Avant de quitter les étudiants, relevons que le 13^e congrès de l'UGEM a eu lieu à Rabat du 24 au 26 décembre sur le thème « l'enseignement base du développement ».

Chez les enseignants, des grèves particulières ont eu lieu parfois comme celle des professeurs de la faculté de Droit de Fès le 28 avril, qui ne dura qu'une heure.

Une grève générale d'avertissement de vingt-quatre heures fut décidée pour le 20 avril par le conseil national du Syndicat national de l'enseignement. Elle semble avoir eu pour objet, en particulier, de protester contre l'augmentation de traitement accordée aux enseignants par les décrets du 2 février et jugée « dérisoire » : on réclamait « une majoration équivalant à la hausse des prix constatée depuis 1973 ». D'autres revendications s'y ajoutaient, telles que « le principe de l'inviolabilité des établissements scolaires et de l'exercice du droit syndical ». La Fédération autonome de l'enseignement, proche de l'Istiqlal, s'étant jointe au mouvement, la grève fut un succès et suivie, affirmant aussi bien *Al-'Alam* que *Al-Mouharrir* « dans une proportion de 90 à 100 % ».

Le SNE voulut déclencher une nouvelle grève, de 48 heures cette fois, les 18 et 19 mai. Mais le syndicat autonome refusa de s'y associer, reprochant au SNE de l'avoir décidée « unilatéralement » et « uniquement dans la perspective de la campagne électorale ». *Al Mouharrir* proclama l'éclatant succès de la grève tandis que *Al-'Alam* affirmait que 98 % du personnel administratif et 60 % du personnel enseignant avaient suivi le mot d'ordre de boycottage de la grève donné par la Fédération autonome.

Les enseignants français à l'étranger font rarement grève. Cinq mille l'ont pourtant faite au Maroc le 4 mai pour protester contre leur conditions de travail. Dans un communiqué la FEN-SM (section du Maroc) a précisé que les coopérants entendaient « marquer leur solidarité à l'un des leurs, agressé et grièvement blessé dans l'établissement où il exerce à Casablanca ».

Signalons encore que le 11 novembre, un coopérant français enseignant à Casablanca, M. Daniel Braun, fut arrêté et accusé d'avoir tenu des propos critiques et injurieux à l'égard du roi Hassan II.

C. — CULTURE, RELIGION

L'arabisation n'a jamais cessé d'être à l'ordre du jour. Mais en 1977 on en aura peut-être plus spécialement parlé, sans doute à cause du retour de l'Istiqlal au gouvernement. Dès avant ce retour, le 27 janvier, le ministre des Affaires administratives, secrétaire général du gouvernement, envoyait une circulaire tendant à accélérer l'arabisation de l'administration. Coup d'épée dans l'eau ? Ce fut l'opinion du quotidien de l'Istiqlal, *Al-'Alam*, qui déclara qu'une circulaire ne suffisait pas et qu'il y fallait un texte de loi. Le même journal montait en épingle le 16 mars la plainte déposée par un avocat de Meknès devant le tribunal de cette ville contre le chef du service des impôts, qui lui aurait adressé plusieurs lettres et une sommation rédigées « en langue étrangère ». M.Mhammed Douiri, ministre de l'Equipement et de la promotion nationale dans le nouveau gouvernement formé en octobre, fit savoir qu'il avait décidé d'arabiser son ministère, ce qui fut aussitôt salué par le quotidien de l'Istiqlal (16 octobre) comme « un pas audacieux », qui « comblera l'un des vœux les plus ardents du peuple ».

On parle beaucoup moins, sans doute, de la langue berbère. Mais on rappellera ici la revendication, citée plus haut, du Mouvement Populaire pour la création d'une chaire de berbère à la Faculté des Lettres et l'enseignement de cette langue dès l'école primaire.

Le mouvement des indépendants, principal parti de la majorité, qui ne disposait d'aucun journal propre, a créé le 17 octobre un nouveau quotidien, au titre arabe : *Al-Maghrib*, mais rédigé en français. Il est dirigé par M.Abdallah Stouky, proche collaborateur du premier ministre.

La presse marocaine a connu le 8 mars un événement important dans son histoire : la censure sur la presse nationale a été abolie. Elle était cependant maintenue sur la presse étrangère, ce contre quoi protestait, le 25 septembre, le quotidien *Al-Bayane*. Mais le 25 novembre, on apprenait « de source autorisée » que le gouvernement s'apprêtait à lever très prochainement toutes les mesures restrictives frappant la presse étrangère.

*
**

Une « Académie du Royaume du Maroc » a été instituée par un dahir du 8 octobre. Le projet existait depuis plusieurs années déjà.

Lors de son dernier congrès, en août 1976, l'Union des écrivains du Maroc avait décidé d'éditer une dizaine de livres par an. Le manque de moyens paraît devoir rendre difficile la réalisation de ce projet. La même Union a consacré au mois de février un débat de quatre jours au théâtre marocain, puis un colloque itinérant, dans cinq villes et pendant un mois, à « la problématique contemporaine » (1).

Signalons encore qu'une table ronde sur le cinéma marocain a eu lieu à Rabat du 28 au 30 janvier, organisée par le quotidien de langue française du parti de l'Istiqlal, *l'Opinion*.

*
**

Sur le plan religieux, on notera l'envoi, comme chaque année, au début du Ramadan, d'un groupe d'oulémas pour donner des conférences aux Marocains émigrés en Europe (Norvège, Suède, Danemark, France, Allemagne, Italie, Hollande et Espagne).

Le 6^e congrès de l'association des Oulémas s'est tenu du 7 au 9 mai à Agadir. Le Roi a nommé le 24 février M. Farouk Am-Nabham, directeur de « Dar al-hadith al-hassania » et souhaité que cet établissement devienne un centre de rayonnement de la culture islamique.

Certains points du programme gouvernemental ne seraient pas sans rapport avec la religion, en particulier une taxation plus lourde du vin et des alcools. Il s'agit bien entendu d'accroître les ressources du Trésor et de lutter contre l'inflation. Mais on situera mieux le projet quand on saura que 500 000 hl de vin ont été consommés au Maroc en 1976 contre 350 000 en 1970 et 180 000 en 1957, et que le Maroc est un des plus gros importateurs de whisky. (Le prix du whisky serait triplé).

Quand on sait par ailleurs, la résistance de certains milieux religieux à l'évolution de la femme et à la contraception on ne s'étonnera pas que nous placions dans cette rubrique les deux faits suivants : un séminaire s'est tenu à Rabat du 8 au 10 janvier sur « la femme musulmane et les potentialités de son développement », et on apprenait le 22 décembre qu'une nouvelle campagne d'information sur la régulation des naissances venait d'être lancée au Maroc par l'association nationale du planning familial.

*
**

On a beaucoup parlé cette année — plus que les années précédentes en tout cas — du judaïsme marocain.

Un colloque sur le « judaïsme marocain » a eu lieu à Rabat du 5 au 7 juillet sous la présidence du Dr Mohammed Benhima. Le ministre de l'Intérieur a invité les communautés juives à se restructurer, car elles vont être appelées à élire leurs représentants dans un organisme central, où siègeraient des membres élus par les comités des communautés israélites urbaines d'une part, et par les associations juives à caractère éducatif, culturel et social, d'autre

(1) Voir la page, rédigée par M. Tahar BEN JELLOUN, que le journal *Le Monde* a consacrée à « Un Maroc en quête de vie littéraire », le 5 août 1977.

part. Ces comités seraient élus au suffrage universel, alors qu'actuellement, en vertu de la loi de 1945, ils le sont par un suffrage en partie censitaire. L'organisme central ainsi constitué aurait vocation pour être saisi de tous les problèmes des communautés, des institutions et des associations juives du royaume et entretenir des relations avec des organismes internationaux juifs d'éducation ou d'assistance médicale, entre autres l'Alliance israélite universelle.

Rappelons qu'il reste à peu près vingt mille juifs au Maroc (contre deux cent cinquante mille en 1950) et que depuis deux ou trois ans la communauté paraît à peu près stabilisée. Combien de juifs ont-ils répondu à l'appel au retour lancé par le Roi en 1976 ? Les statistiques manquent sur ce point. On estime que plus d'un millier sont revenus, pour la plupart de France et d'Israël. Mais leur réinsertion a été, volontairement, très discrète.

La presse marocaine, de *Maroc-Soir* à *Al-Bayane*, a été d'accord pour estimer qu'il existe au Maroc un patrimoine culturel juif dont la préservation s'impose et que les Juifs du Maroc pouvaient et devaient concourir à un règlement juste du conflit du Proche-Orient. On notera que des préoccupations analogues apparaissent dans un groupe récemment formé à Paris, « Identité et dialogue », qui réunit des intellectuels et des cadres juifs du Maroc ayant quitté récemment ce pays pour la France. Ils ont décidé d'ouvrir un véritable dialogue avec le Maroc, Israël et les Palestiniens.

On signalera enfin que M. Shaoul ben Simhon, membre dirigeant de la centrale syndicale israélienne Histadrout, est venu visiter du 30 mai au 6 juin les communautés juives marocaines de Rabat, Casablanca, Fès et Marrakech. Il est évident qu'un tel voyage n'a pu s'accomplir sans l'accord du gouvernement marocain.

D. — PROBLÈMES SOCIAUX

Le secteur que nous abordons maintenant a été également affecté par la formation du nouveau gouvernement au début du mois d'octobre. M. Mohamed Bouamoud (indépendant) a pris le ministère du Travail et de la formation professionnelle, M. Abdallah Gharnit (indépendant) les Affaires sociales et artisanat, M. Rahal Rahhali (Mouvement populaire) la Santé, et M. Abdelhak Tazi (Istiqlal) a été nommé secrétaire d'Etat à la formation des Cadres.

*

**

Le prix de la vie a connu au cours de l'année une hausse sensible. L'indice général des prix a augmenté de 2,68 % entre décembre 1976 et mars 1977 et de 4,9 % au cours des six premiers mois de 1977. C'est le secteur des transports — loisirs qui a connu la progression la plus forte.

Un relèvement du salaire de base de la fonction publique est intervenu le 11 janvier : 12,5 % pour les petits fonctionnaires, le salaire minimum étant fixé à 590 Dh et 8,78 % au dessus de l'indice 150. Rappelons que cette décision fait suite au relèvement de 10 % du salaire minimum légal, décidé en décem-

bre 76, et que l'Etat continuera en 77 de subventionner les denrées de première nécessité, sucre, huile, blé et certains engrais. Mais la presse d'opposition a rappelé que depuis 1974 le prix de la vie a augmenté de 25,53 %.

Cela étant, les salariés des secteurs public et privé ont éprouvé des difficultés croissantes et ont eu fréquemment recours à la grève pour obtenir des augmentations de salaire. Le 17 janvier, grève à la Cosumar à Casablanca. Le 28 janvier, c'est une grève « illimitée » des employés de la RATR (transports public de Rabat); le 4 février des employés de la RAD Meknès affiliés à UGTM; le 11, des employés de banque de Casablanca, suivis le 18, par solidarité, de tous les employés de banque du Maroc; le 12 commence une longue grève des mineurs de Touissit (Maroc oriental). Le 17 mars l'aéroport de Rabat-Salé est paralysé par une grève de solidarité des employés de « Royal Air Maroc ». Le 28 ce sont les employés de la Régie d'aconage du port de Casablanca, affiliés à l'UGTM. Le 27 avril, grève d'avertissement du personnel de l'Aviation civile et de la Météorologie. Le 10 mai, grève de 24 heures du personnel roulant des chemins de fer, qui reprend le mouvement le 19 jusqu'au 27. Le personnel de l'ORMVA du Haouz (Marrakech) fait une grève d'avertissement le 9 juin. Le 9 août ce seront ceux du même organisme en Basse-Moulouya (Oujda). Les 1^{er} et 2 juillet, c'est l'ensemble des cheminots qui font grève sur l'ensemble du territoire et reprennent le mouvement du 19 au 21. Les artisans de Marrakech font grève pendant trois jours à la mi-juillet. En août, ce sont les mineurs de Zellija (Maroc oriental), pour protester contre la fermeture de la mine de Boubeker, prévue pour octobre. Le personnel de la société Bata, à Casablanca, entame en septembre une grève qui dure plus de quarante jours : il réclame entre autres choses la suppression du travail à la tâche. Le 16 décembre, les cheminots de Casablanca se mettent de nouveau en grève.

Le 1^{er} mai, les travailleurs marocains ont célébré selon la tradition la fête du Travail, qui a été appelée cette année « Journée Joumblatt », du nom du leader progressiste libanais récemment assassiné.

*
**

Les mesures annoncées le 27 septembre par M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat français auprès du ministre du travail, concernant les travailleurs émigrés, ont naturellement causé une vive impression au Maroc. Inquiétude non seulement sur le plan social, mais sur le plan financier. Si l'on en croit une enquête réalisée par la Banque Populaire (2), les ouvriers marocains de France transfèrent beaucoup leur argent au Maroc. Ils sont 14 % seulement à dépenser tout ce qu'ils gagnent en France et 5 % à garder leurs économies en France. Dans l'ensemble sur un traitement moyen de 2 156 F par mois, ils transfèrent 698 F par mois, tandis que les travailleurs des autres pays, sur une moyenne mensuelle de salaire de 2 633 F, transfèrent seulement 492 F. A l'échelle de l'année, les transferts marocains représentent 3,89 mois de salai-

(2) Voir l'article paru dans *Lamalif*, n° 91, d'octobre 1977, « L'émigration marocaine en France ».

res (2,24 pour les autres nationalités). Le montant de leurs transferts s'est élevé à 2 416,6 millions de dirhams en 1976 contre 2 159,6 en 1975, soit 12 % de plus. On mesure ainsi la menace qui pèse sur l'économie marocaine, sans parler des énormes problèmes de réinsertion qui se poseront en une période de récession et de chômage.

La presse marocaine, du journal des Indépendants à ceux de l'Istiqlal ou de l'USFP, a critiqué les mesures prises par la France en termes parfois très vifs. Les milieux officiels ne s'attendent pas à un retour massif. Ils pensent que pour 1977 et 1978, il n'y aura pas d'incidence sur la masse des transferts et que, à partir de 1979, les retours se feront progressivement et concerneront entre 10 et 15 000 travailleurs par an. M. Khattabi, alors ministre marocain du travail, a fait état d'un accord entre Rabat et Paris, antérieur aux mesures annoncées par M. Stoléru et ayant pour but « d'assurer, le cas échéant, aux immigrés marocains un retour dans les meilleures conditions pour eux et pour l'économie marocaine ».

M. Stoléru s'est rendu, fin octobre, à Rabat comme à Tunis et à Alger, pour expliquer les décisions du gouvernement. Le 6 novembre, le nouveau ministre marocain du Travail et de la formation professionnelle, M. Bouamoud, est parti pour Paris afin de poursuivre avec M. Stoléru les entretiens commencés à Rabat. Le 13, les ouvriers marocains émigrés en France lui ont fait part de leurs revendications sociales : manque d'encadrement dans l'enseignement, les soins et l'assistance sociale, formalités administratives et douanières trop lourdes, mauvaises conditions d'habitat.

La France et l'Europe ne sont pas les seules à offrir du travail aux Marocains. La presse a annoncé le 17 février que dans le cadre des conventions conclues avec ce pays en 1974, 80 travailleurs de la province de Marrakech allaient se rendre en Arabie Séoudite.

Signalons enfin qu'en avril a commencé de paraître une nouvelle revue destinée aux Marocains vivant à l'étranger. Elle a pour titre *Al-Ouroua Al-Outka*, « Le lien le plus solide ».

*

**

Les problèmes du logement aggravés dans les villes par l'exode rural, continuent de préoccuper les responsables. Le 16 janvier s'est tenue l'assemblée générale constitutive de la « Société nationale de la promotion de l'habitat locatif », récemment créée par le gouvernement pour exécuter un programme de construction d'habitations à loyer très modéré. Le 5 avril, M. Hassan Zemmouri a procédé à la distribution de mille titres de logement aux habitants des bidonvilles de Rabat-Salé.

*

**

Les distributions de terres aux petits « fellahs » ont continué cette année. Ainsi, le 5 janvier, 3 256 hectares ont été distribués à Kelaa des Sgharna et 409 à Temara.

En 1956, les étrangers détenaient au Maroc 1 017 000 ha de terres dont

728 000 privées et 289 000 de colonisation officielle. Les transactions sur les terres privées avaient été bloquées par le dahir du 26 septembre 1963, mais un recensement effectué le 31 mai 1965 ne donnait plus que 455 621 ha : c'est assez dire que le dahir de 1963 n'avait guère été respecté. La valeur déclarée de ces terres était de 1,36 milliard de Dh en 1965. Ces terres employaient 70 000 ouvriers saisonniers et 1 300 permanents. Au 31 décembre 1973, la récupération des terres étrangères par l'Etat portait sur 324 217 ha, soit 71 % de la superficie considérée en 1965, et ce n'étaient pas les terres les plus riches : labours et bois surtout, peu de plantations fruitières. 131 404 ha ont été acquis par des nationaux entre 1965 et 1973, soit 14 600 par an, alors que, entre 1956 et 1965, 272 379 ha avaient été acquis au rythme de 27 238 par an.

En 1976, on peut donc considérer que, sur 100 ha de terres coloniales de 1956, 35 sont passés aux mains de propriétaires privés marocains, 35 sont gérés par l'Etat et 30 sont attribués. Les distributions ont été importantes en 1972 (90 857 a), en 1974 (70 527 a), en 1975 (60 249) ha et en 1976 (59 621 ha). Sur les distributions de 1976, 27 510 ha viennent du service des Domaines, 28 392 de la Sogeta, 1 264 de contentieux privés et 2 344 de collectifs (3).

En même temps que de nouvelles terres sont distribuées aux paysans marocains, d'autres leur sont retirées par l'industrialisation. A Temara, près de Rabat, 10 000 personnes vivant sur 416 hectares de terres, ont été expropriées « pour cause d'utilité publique », en vue de la construction d'une cimenterie et pour l'extraction de calcaires (société « Asment-Temara »). Les paysans ayant porté plainte, le tribunal de 1^{re} instance de Rabat s'est déclaré incompétent le 23 février. Les intéressés ont alors écrit au Premier Ministre pour lui demander d'intervenir et de faire annuler la décision d'expropriation, puis se sont constitués en une association dite « Union des fellahs de Rabat-banlieue ». Il semblait en mai que ces démarches avaient été vaines, la société ayant entrepris les travaux de construction de la cimenterie. Le 21 mai, les journaux évoquaient une autre affaire d'expropriation : l'extension du quartier Souissi, à Rabat, allait exiger l'expulsion de 20 000 cultivateurs.

*

**

Le Maroc a accompli un grand effort dans le domaine de la santé et cet effort continue : le Roi a inauguré le 12 juillet à Rabat un hôpital d'enfants et une maternité au Centre hospitalier Avicenne.

Cependant, l'équipement médical est encore très inégalement réparti. Au début de l'année, on comptait 616 médecins privés au Maroc dont 278 à Casablanca et 79 à Rabat. Cinq provinces (Azilal, Boulemane, Chaouen, Figuig, Tiznit) ne comptent aucun médecin privé ni public, et quatre autres (El-Kelaa, Khenifra, Tarfaya et Taza) n'en comptent qu'un privé pour toute la province. Sur les 34 médecins privés qui se sont installés en 1975, 22 ont été autorisés à s'établir à Casablanca et 5 à Rabat. En revanche, la province de Essaouira a perdu un médecin, celle de Kenitra 5, Meknès un, Nador 2, Tétouan 7, Tiznit un.

(3) D'après *Lamalif*, n° 92, novembre 1977.

Quant aux pharmaciens, ils sont au nombre de 395 pour tout le Maroc, dont 188 à Casablanca et 52 à Rabat. Les provinces d'Azilal, de Boulemane, de Chaouen, de Figuig, de Tarfaya, et de Tan Tan n'en ont aucun.

Les principales maladies enregistrées en 1976 (la déclaration est obligatoire mais ne joue évidemment que dans la partie du territoire correctement couverte par le corps médical) sont la typhoïde (3 830 cas), la rougeole (86 831), le trachome (20 632), la bilharziose (5 293) et la méningite (507) (4).

*

**

La criminalité serait en augmentation au Maroc. Selon *Al-'Alam* du 9 mars, les crimes ont augmenté de 30 % en 1976. Le fléau sévirait surtout chez les adolescents et le même journal l'attribue à l'alcool, au chômage, au système éducatif, à la désagrégation familiale, etc.

André ADAM

(4) D'après *Lamalif*, n° 92, novembre 1977.